

2026-31

# Stratégie « Grandir à Bulle » 2026-2031

Politique enfance-jeunesse 0-25 ans



## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Pour une politique active de l'enfance et de la jeunesse à Bulle .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Méthodologie « Grandir à Bulle » .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Définition .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Vision .....</b>	<b>7</b>
<b>6. Objectifs et Mesures .....</b>	<b>8</b>
Objectif 1 : Améliorer l'information, la coordination et l'évaluation.....	8
Objectif 2 : Développer l'animation enfance-jeunesse .....	10
Objectif 3 : Renforcer le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes .....	14
Objectif 4 : Soutenir la parentalité .....	16
Objectif 5 : Soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle.....	17
Objectif 6 : Encourager l'engagement social et la citoyenneté.....	20
Objectif 7 : Adapter les espaces publics et la mobilité.....	23
Objectif 8 : Développer l'accueil extrafamilial.....	26
Objectif 9 : Développer une politique d'encouragement précoce.....	27

## 1. Introduction

A côté de la famille, les enfants et les jeunes vivent et grandissent à la crèche, à l'école, à l'accueil extrascolaire, au centre d'animation. Ils et elles pratiquent des sports et des activités culturelles dans d'autres infrastructures communales et au sein d'associations soutenues par la commune. Ils se rencontrent dans les parcs, les espaces publics et peuvent y côtoyer les travailleurs sociaux hors murs, les employés de la voirie ou la police communale. On le comprend : les communes ont une grande responsabilité dans la mise sur pied de conditions-cadres favorisant le développement harmonieux des enfants et des jeunes.

En 2019, le Conseil communal mandatait le Service enfance-jeunesse de Bulle (SEJB) afin de développer une politique enfance-jeunesse globale, transversale et coordonnée. En 2021, une première mouture de la stratégie « Grandir à Bulle » avait été validée par le Conseil communal. Cette stratégie se composait de différentes mesures annoncées pour la période de législature 2021-2026. Depuis la validation de cette stratégie, de l'eau a coulé sous les ponts : la société et la Ville de Bulle ne cessent d'évoluer, les conséquences de la pandémie de coronavirus sur les jeunes sont mieux connues, de nouvelles applications mobiles se sont imposées... Une mise à jour de la politique enfance-jeunesse avec des objectifs et des mesures actualisés était nécessaire pour la nouvelle période de législature 2026-2031.

Le processus participatif, qui a permis d'établir l'état de l'existant et des besoins, était notamment composé d'un sondage adressé à tous les jeunes âgés de 12 à 18 ans de la commune, de soirées d'échanges avec les partenaires et d'ateliers adaptés aux enfants et aux jeunes. Notons qu'une attention particulière a été accordée au secteur de La Tour-de-Trême puisque cette zone de la ville a fait l'objet d'un état des lieux particulier. Ce processus a été réalisé dans une logique interdisciplinaire impliquant les autres services communaux à l'exemple de la déléguée aux seniors, de la déléguée à l'intégration, des Services de la culture, du sport, des écoles, du Département technique et du Département urbanisme.

La Commission jeunesse et famille a également accompagné le processus et s'est prononcée sur son contenu. Aussi, un comité de pilotage composé de cinq personnes issues tant de l'administration communale que des Conseils communal et général a été chargé de conduire le processus dans son ensemble et, par étapes successives, de sélectionner les mesures prioritaires pour la Ville. Le Conseil communal s'est finalement prononcé en février 2026 et a validé le présent document.

La stratégie « Grandir à Bulle 2026-2031 », qui s'inscrit dans la continuité de la précédente, fait office de feuille de route : elle clarifie les domaines dans lesquels la commune veut développer son action, précise quels sont les buts à atteindre, et mentionne les mesures nécessaires à mettre en œuvre. Il est important de préciser que les mesures proposées dans ce document peuvent entraîner des coûts supplémentaires. Les dépenses nouvelles devront être évaluées dans le cadre des exercices budgétaires annuels, ce qui pourrait conduire à revoir certaines priorités ou à effectuer certains arbitrages.

## 2. Pour une politique active de l'enfance et de la jeunesse à Bulle

*« Notre ville connaît une croissance démographique soutenue. Chaque année, de nouvelles familles s'y installent, ce qui est une belle preuve d'attractivité. Mais cette dynamique s'accompagne aussi de besoins croissants: nouvelles écoles, accueil extrascolaire, infrastructures, services à la population... »*<sup>1</sup> Comme l'indiquent nos autorités dans le Bulletin communal de juin 2025, notre ville grandit et les besoins sociaux évoluent de manière proportionnelle. Dans ce contexte, il est reconnu que le développement des enfants et des jeunes est conditionné par leur cadre de vie et par bon nombre de facteurs structurels et sociaux sur lesquels les pouvoirs publics ont un impact.

Les mesures de politique enfance-jeunesse renforcent le lien social, améliorent l'égalité des chances, contribuent au bien-être individuel et collectif. En offrant gratuitement ou à bas coûts des prestations de soins, d'éducation, de socialisation, de protection, etc. et en poursuivant ses efforts de communication et de décentralisation des offres, la commune donne la possibilité à tous les enfants et les jeunes de se développer de manière harmonieuse. Si l'encouragement précoce augmente les chances de réussite scolaire, les activités réalisées dans un cadre non formel durant l'enfance ou l'adolescence permettent l'acquisition de nombreuses compétences utiles dans la vie. La participation à des activités extrascolaires, ou à la mise en œuvre de projets accompagnés réduisent les écarts liés aux conditions de départ des enfants et des jeunes et augmentent les chances de s'intégrer socialement et professionnellement.

Lorsque les enfants et les jeunes ont des possibilités de participation sociale, qu'ils ont l'occasion de développer leur sentiment d'appartenance et qu'ils peuvent compter sur leurs parents ou sur des personnes adultes de référence, ils bénéficient de solides ressources de protection. « Les programmes communautaires de promotion de comportement prosocial dans les quartiers réduisent la prévalence des troubles psychiques. »<sup>2</sup> La vie en société demande certaines compétences que la politique enfance-jeunesse promeut. Celle-ci contribue avec des approches constructives à réduire les tensions, à résoudre les conflits de manière pacifique et à promouvoir les apprentissages démocratiques.

Il faut aussi souligner que les investissements réalisés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sont rentables. Les actions et les activités menées en la matière favorisent non seulement la cohésion sociale et l'intégration, mais elles contribuent à faire diminuer les futures dépenses de l'aide sociale. Dans ce sens, investir dans une politique de promotion des enfants et des jeunes, dès leur plus jeune âge, prévient le risque de pauvreté. En outre, le développement des offres dans le domaine de l'encouragement précoce permet d'augmenter le taux d'activité des mères, et donc les recettes fiscales. Les communes actives en la matière sont attrayantes pour de futurs contribuables.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Bulletin communal, juin 2025. Editorial.

<sup>2</sup> Promouvoir la santé mentale des enfants et des jeunes sur le long terme. Position de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, Berne, mars 2024, p. 13.

<sup>3</sup> Encouragement précoce, Guide à l'intention des petites et moyennes communes. Publication de l'Office fédéral des assurances sociales et de l'Association des Communes Suisses, Berne, 2018, p. 5.

### 3. Méthodologie « Grandir à Bulle »

Le tableau synthétique ci-dessous présente les étapes réalisées en 2025 pour l'élaboration de la stratégie « Grandir à Bulle ».

Mise en place du projet	
Fin 2024 - début 2025	Descriptif de projet et planification Mise sur pied d'un comité de pilotage et d'un groupe d'accompagnement Obtention du mandat du Conseil communal
Mise à jour de l'état de l'offre	
Printemps 2025	Mise à jour de l'état de l'offre
Analyse des besoins	
Novembre 2024 - janvier 2025	Séance participative dédiée aux professionnel·le·s du SEJB
Septembre 2024 à mai 2025	Réalisation d'une étude de terrain à La Tour-de-Trême.
Février-mai 2025	Réalisation d'un sondage « Grandir à Bulle » à l'attention des jeunes Bullois·e·s entre 12 et 18 ans et du rapport de sondage
Avril 2025	Réalisation d'une soirée d'échanges « Grandir à Bulle » avec les partenaires de la petite enfance
Mai 2025	Réalisation d'une soirée d'échanges « Grandir à Bulle » avec les partenaires enfance-jeunesse
Avril-septembre 2025	Consultation des 16-25 ans via des entretiens-sondage dans les rues de Bulle.
Septembre 2025	Réalisation d'une soirée « Génération Bulle » avec les jeunes de 12 à 18 ans afin d'échanger à propos de leurs besoins
En continu	3 séances semestrielles du Conseil des enfants depuis 2022.
Validation des objectifs et développement des actions requises	
Septembre 2025	Présentation et discussion des résultats du processus participatif au sein de la Commission jeunesse et famille.
Octobre 2025	Présentation et discussion des résultats du processus participatif au sein de l'équipe du SEJB.
Octobre 2025	Présentation et discussion des résultats du processus participatif au sein du Groupe d'accompagnement.
Novembre 2025	Présentation, discussion et priorisation des mesures à retenir au sein du comité de pilotage.
Février 2026	Validation Conseil communal

## 4. Définition

La politique enfance-jeunesse de la Ville de Bulle est une politique transversale et multisectorielle qui se situe à la croisée des politiques sociales, culturelles, de santé publique, d'éducation, d'intégration et d'aménagement du territoire. Les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans ainsi que leurs parents sont le public cible de cette politique. La politique bulloise de l'enfance et de la jeunesse comprend différents champs d'action qui se déclinent dans ce document en objectifs généraux. Ceux-ci sont issus des différentes consultations « Grandir à Bulle » et se basent aussi sur les recommandations cantonales :

- **La coordination** comprend la conceptualisation, la planification et la mise en place d'une politique de l'enfance et de la jeunesse au plan communal avec l'ensemble des acteurs concernés. L'organe de coordination est responsable de rassembler les protagonistes, de renforcer les échanges et la cohérence des actions, d'établir des passerelles entre les offres, d'impulser des projets, d'organiser des formations, de recenser et de diffuser les offres. Cet organe assure le relais entre enfants, parents et autorités communales.<sup>4</sup>
- **L'animation socioculturelle, les sports et les loisirs** comprennent toutes les offres grâce auxquelles les enfants et les jeunes peuvent développer des nouvelles compétences, se confronter à la diversité, être en relation avec d'autres enfants. Il s'agit de jeu, de musique, de lecture, de sport, de dessin, de découverte en nature, etc. Ils sont des lieux de découvertes et de socialisation pour l'enfant.
- **Le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes.** Afin de prévenir, d'atténuer et d'éliminer les difficultés auxquelles les enfants et les jeunes peuvent être confrontés et d'assurer leur protection, ils ont besoin d'être entourés par des personnes de confiance et formées, capables de les accompagner dans leurs réflexions et de les conseiller dans les choix de la vie quotidienne, tout comme lors de transitions délicates.
- **La formation, le conseil et le soutien aux parents** englobent toutes les offres destinées à soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Il s'agit d'aider les parents à améliorer leur capacité d'action et la qualité de leur éducation. La sensibilisation, l'information et la formation destinées aux futurs parents, aux parents et à l'entourage familial, contribuent à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes.
- **L'insertion professionnelle** regroupe les offres qui aident les jeunes à trouver des stages, des places d'apprentissage et à trouver professionnellement leur place. La commune agit dans ce domaine en complémentarité aux offres de l'Etat de Fribourg.
- **L'engagement social et la citoyenneté** comprennent les projets d'utilité publique dans lesquels les jeunes peuvent s'engager. Ces projets peuvent être de nature politique ou sociale ou encore culturelle.

---

<sup>4</sup> Berset, C., Pernet, P., (2018). Devenir une commune «Je participe!». Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021 Fribourg. Commission enfance-jeunesse, canton de Fribourg.

- **Les espaces publics et la mobilité** sont également un domaine de la politique enfance-jeunesse dans la mesure où les enfants et les jeunes doivent pouvoir disposer d'endroits accueillants pour s'amuser, jouer, discuter, se retrouver, etc. Ces espaces, conçus pour et avec eux, sont adaptés à leurs besoins et sont accessibles en toute sécurité.
- **Les accueils** extrafamiliaux regroupent les crèches, les accueils extrascolaires, les mamans de jour. Ce domaine vise autant l'épanouissement des enfants eux-mêmes que la conciliation famille-travail.

## 5. Vision

Les enfants et les jeunes bullois vivent dans des conditions leur permettant de développer leur estime de soi, leur créativité, leur esprit critique et leur autonomie. Chaque enfant et chaque jeune Bullois·e a accès, indépendamment de son âge, genre, origine, religion, handicap, appartenance sociale et orientation sexuelle, à des activités culturelles, sportives et de loisirs de qualité qu'elles soient informelles, associatives et/ou communales. Elle ou il peut également compter sur des offres gratuites de conseil, de soutien et de prévention face aux nombreux risques auxquels elle ou il peut être confronté·e. Les jeunes Bullois·e·s peuvent développer leur pouvoir d'agir et participer activement à la vie sociale, culturelle et économique de leur commune et de leur région. Elles et ils ont à disposition des places de jeux, des lieux de rencontres et des espaces de vie favorisant leur développement harmonieux et leur sentiment d'appartenance à la ville. Dans cette optique, la Ville de Bulle développe, évalue et adapte sa politique de l'enfance et de la jeunesse en considérant les enfants et les jeunes comme des partenaires capables d'apporter leur contribution au développement d'une société inclusive, pacifique et durable.

## 6. Objectifs et Mesures

### Objectif 1 : Améliorer l'information, la coordination, et l'évaluation

La Ville de Bulle développe une politique enfance-jeunesse globale basée sur une cohérence des actions et des acteurs et actrices impliqué·e·s. Une bonne coordination permet de créer des synergies entre les offres et de favoriser l'échange de précieuses informations entre professionnel·le·s ainsi que de limiter les doublons et combler les éventuelles lacunes. Un pilotage efficace de la politique enfance-jeunesse est possible grâce à une large vue d'ensemble des offres, à des groupes de travail intersectoriels et à une collaboration intelligente entre les acteurs et actrices. La Ville de Bulle développe et évalue sa politique enfance-jeunesse régulièrement avec les partenaires de terrain dont font partie les enfants et les jeunes. Elle veille à une bonne visibilité de l'offre disponible grâce à des moyens de communication modernes et facilement accessibles.

Mesure 1.1 : Les services communaux concernés s'approprient la plateforme "Option enfance-jeunesse", l'utilisent et participent à sa diffusion

Lors de la dernière période de législature, les différents partenaires avaient estimé que les acteurs « enfance-jeunesse » bullois étaient difficilement identifiables dans la commune. Face à ce constat, un répertoire des acteurs avait été publié sur le site internet du SEJB. Toutefois, la communication et la visibilité des offres restent un défi clairement identifié. Le répertoire existant doit figurer sur la plateforme « Option enfance-jeunesse » mise en place par Option Gruyère et mise à disposition de toutes les communes du district.

Mesure 1.2 : Le SEJB systématise les visites sur les préaux des écoles pour informer sur ses offres d'accompagnement et de soutien

Si le Centranim est bien connu des enfants et des jeunes, le sondage auprès des 12-18ans a révélé que le travail social hors murs ainsi que la Bulle Pro méritent d'être mieux connus. Dans ce contexte, le contact direct avec les enfants et les jeunes reste le meilleur moyen de faire connaître les offres du SEJB. Dans ce sens, l'équipe du SEJB se rend tous les ans sur les préaux des CO et des écoles primaires de la Ville durant une pause de récréation. Il propose également aux enseignant·e·s de venir visiter le Centranim avec leur classe.

Mesure 1.3 : Le SEJB organise une rencontre de réseau par année avec les partenaires

Les acteurs et actrices enfance-jeunesse au sein de la commune sont multiples. Ces partenaires doivent être impliqués dans l'élaboration et l'évaluation de la politique communale. Cette implication a lieu depuis 2018. Il s'agit de pérenniser et de systématiser la participation des

acteurs et actrices dans les réseaux locaux qui permettent de favoriser les synergies et les collaborations entre les offres. Ces rencontres sont l'occasion pour la Ville d'être au plus près de ses partenaires qui, à chaque rencontre, relèvent la pertinence de rassembler le réseau. Les soirées des 14 avril et 14 mai 2025 ont fait émerger le besoin d'échanges entre professionnels afin de limiter le travail « en silo ».

Mesure 1.4 : Le SEJB renforce son lien avec les partenaires fribourgeois et inscrit son action dans le réseau institutionnel existant

Pour l'équipe du SEJB, le travail en réseau est également important au niveau cantonal et suisse. Nos implications au sein de l'association fribourgeoise pour l'animation socioculturelle, Trait d'union, Insertion Fribourg, la plateforme fribourgeoise des travailleurs sociaux de l'espace public nous permettent de rester connectés aux réalités cantonales, de nous informer sur les évolutions politiques et d'échanger les bonnes pratiques avec nos collègues d'autres structures et communes. Il en va de même pour les événements organisés par le canton (happy events, journées cantonales, etc.). Dans le domaine spécifique de la petite enfance, nous pouvons encore nommer la participation au récent réseau intercommunal fribourgeois pour l'encouragement précoce (RIFEP). Ces échanges permettent parfois également de mutualiser les ressources pour proposer des formations continues et élaborer des projets en commun.

Mesure 1.5 : Le SEJB assure une coordination efficace avec Option Gruyère

Option Gruyère a vu le jour dans le courant de la dernière législature. Cette association de communes a pour but de définir les lignes générales des politiques régionales pour la culture, l'enfance et la jeunesse. Dans ce sens, une coordination fine se met en place entre la Ville de Bulle qui dispose de son propre Service enfance-jeunesse et cette association. Une attention particulière est portée au domaine de la petite enfance sur lequel Option Gruyère a, pour l'instant, focalisé la majorité de son action.

Mesure 1.6 : Le Service des écoles étudie la faisabilité d'un formulaire d'inscription unique pour ses prestations

Actuellement, les inscriptions à l'AES, aux transports scolaires, aux devoirs surveillés et au sport facultatif se font via différents formulaires. Le Service des écoles étudie la possibilité de mettre en place un portail informatique unique destiné aux parents d'élèves pour la gestion des inscriptions à l'AES, au sport facultatif, aux devoirs surveillés et aux transports scolaires.

## Objectif 2 : Développer l'animation enfance-jeunesse

La Ville de Bulle développe et soutient, en partenariat avec le réseau des associations locales, une offre d'animation, de sport et de loisirs permettant aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans le domaine de leur choix. Ces offres, qui favorisent la créativité, la découverte, les rencontres, le lien social et l'intégration, sont variées, visibles, accessibles et de bonne qualité. Chaque enfant, dès le plus jeune âge, et chaque jeune Bullois a la possibilité de participer à ces activités et de renforcer ainsi ses compétences cognitives et sociales ainsi que sa santé physique et mentale.

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

*Art. 31. al. 1 : L'enfant a droit aux repos, de se livrer au jeu et à des activités récréatives, ainsi que de participer librement à la vie culturelle et artistique.*

*Art.31 al. 2 : Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.*

### Mesure 2.1 : Le SEJB analyse les possibilités de créer un espace intérieur pour les jeunes de 16 à 25 ans

Les jeunes de Bulle doivent actuellement se rendre dans un bistrot pour se rencontrer dans un endroit public. Le Centranim ne répond pas à cette demande : il est fréquenté actuellement par des adolescent·e·s âgé·e·s de 10 à 15 ans. Ainsi, Bulle ne dispose pas d'un lieu destiné aux 16 ans et plus dans lequel les jeunes ont la possibilité de se rencontrer sans devoir payer pour leur boisson. Le besoin de pouvoir disposer d'endroits conviviaux pour se rencontrer a été relevé tant dans le cadre du sondage « Grandir à Bulle », de la soirée « Génération Bulle » du 12 septembre 2025 que des interviews individuels menés par les TSHM. Cette thématique avait également été soulevée en 2021 lors de notre dernier processus participatif.

### Mesure 2.2 : Le travail social de proximité dans les quartiers est adapté aux besoins

Le SEJB, les services de l'intégration et des seniors travaillent ensemble dans des actions de cohésion sociale au sein des quartiers. Le développement de démarches allant à la rencontre des jeunes et des habitant·e·s est nécessaire, tant certains ne se rendent pas spontanément dans les offres existantes au centre-ville. Dans ce contexte, il semble opportun d'atteindre la population avant qu'elle ne se replie sur elle-même. Les problèmes de cohésion sociale dans certains quartiers sont un exemple qui montre la nécessité d'actions de cohésion au plus près des habitant·e·s. Comme le révèle le sondage « Grandir à Bulle », 13% des jeunes Bullois·e·s

estiment que leurs difficultés sont difficilement surmontables, voire insurmontables. Plus de la moitié de ces jeunes Bullois ne font jamais ou rarement appel à leurs parents pour les soutenir. 37% d'entre eux ne sollicitent pas ou rarement leurs ami·e·s. Ainsi, il est important que des adultes fassent le pas d'aller vers eux. Dans ce sens, la Ville souhaite augmenter la présence de travailleur·se·s sociaux·ales hors murs dans des quartiers où les besoins se font sentir, notamment du côté de La Tour-de-Trême.

Dans le cadre de la stratégie « Grandir à Bulle », le SEJB a reçu le mandat de mener une enquête de terrain à La Tour-de-Trême pour mieux comprendre les usages de l'espace public par les enfants et les jeunes (0-25 ans), identifier leurs besoins, les ressources et les enjeux spécifiques à ce territoire. Cette analyse a permis de mettre en lumière la pertinence d'une action sociale de proximité à cet endroit actuellement non pris en charge. Les problèmes de tapage nocturne, de littering et de vandalisme y font l'objet d'observations régulières. Un poste de TSHM permettra d'établir un lien avec les jeunes qui se retrouvent livrés à eux-mêmes et de renforcer la collaboration avec les acteurs concernés. Le travail de rue offrira l'opportunité d'aller à la rencontre des jeunes qui fréquentent actuellement la cour de récréation de l'école primaire, d'identifier d'autres groupes, d'observer les dynamiques en place et de faire émerger des besoins en termes de soutien et de projets. L'implantation d'un·e TSHM à La Tour-de-Trême contribuera également à accompagner les dynamiques sociales autour de la future place villageoise.

### Mesure 2.3 : La commune développe des lieux de rencontres et des maisons de quartier

Pouvoir bénéficier de lieux de rencontres est une demande qui a été formulée à de nombreuses reprises dans le cadre du processus « Grandir à Bulle ». Cela était déjà le cas lors du processus précédent en 2021. Depuis plusieurs années, la Ville s'engage à rechercher des opportunités pour implanter des locaux favorisant les rencontres dans différents quartiers. Dans le cadre de sa future politique de quartiers, elle poursuit ses efforts dans ce sens et prévoit des locaux communs dans les processus d'aménagement en cours (notamment MEP ou PAD).

### Mesure 2.4 : La vie associative et les animations sont promues dans les quartiers

De nombreux participant·e·s aux soirées « Grandir à Bulle » ont exprimé le regret que les quartiers n'étaient pas assez animés, que les sociétés locales ne s'y rendaient pas suffisamment et que les associations de quartiers avaient de la peine à s'y établir. Le SEJB, les Services de l'intégration et des seniors travaillent ensemble dans des actions de cohésion sociale au sein des quartiers. Dans le cadre de ces activités, les habitant·e·s sont encouragé·e·s à devenir acteur·trice·s de leur propre quartier. Fête des voisins, concerts, représentations théâtrales, autres manifestations ou accompagnement de projets : la Ville contribue à promouvoir une vie de quartier active et propose elle-même certaines impulsions.

Mesure 2.5 : La Ville étudie la possibilité de rendre l'offre de sport facultative accessible aux enfants fréquentant l'AES

Actuellement, les enfants inscrits à l'AES n'ont pas la possibilité de fréquenter le sport facultatif. Certains parents et enfants le regrettent. La Ville mène une analyse pour connaître le nombre d'enfants qui pourraient être concernés et étudie si les questions organisationnelles et de responsabilité qui empêchent actuellement une telle conciliation peuvent être surmontées.

Mesure 2.6 : Le SEJB étudie les possibilités de développer son offre d'ateliers sportifs et artistiques

41 % des répondant·e·s de 12 à 18 ans au sondage « Grandir à Bulle » estiment qu'ils ne peuvent pas faire l'activité de loisirs souhaitée, alors que 59% pensent avoir ce dont ils ont besoin en la matière. Parmi les 249 jeunes qui estiment ne pas pouvoir faire l'activité souhaitée, le manque de moyens financiers ou de temps sont le plus souvent invoqués. Or, l'offre d'ateliers du Centranim permet la découverte de certaines activités à bas coûts et répond en partie à cette situation. Par ailleurs, les jeunes sont demandeurs de davantage d'activités de ce type. Actuellement, les ateliers de danse hip hop, de danse afro et de boxe mis sur pied par le Centranim sont très bien fréquentés. Des listes d'attente sont créées à chaque semestre. Afin de mieux répondre à cette demande, le SEJB explore les possibilités d'élargir son offre.

Mesure 2.7 : La bibliothèque prévoit un espace jeunesse dans ses nouveaux locaux

Le nombre d'adolescents fréquentant la bibliothèque communale est très faible par rapport au nombre d'enfants. Les adolescents bénéficiant de ce type d'offre dans leur lieu de formation (CO, CS, EPAC) ressentent peut-être moins le besoin de venir à la bibliothèque publique. Aussi, il faut mentionner qu'ils n'y ont pas un espace dédié et se retrouvent à devoir se décider entre un espace dédié aux enfants et un autre plutôt pensé pour les adultes. Or, le mélange des collections enfants/adolescents n'est pas judicieux. Les enfants souhaitent parfois emprunter des livres dont le contenu n'est pas adapté à leur âge et, a contrario, les adolescents trouvent difficilement les livres leur étant destinés, car perdus parmi les livres enfants.

Pour accueillir les adolescents à la bibliothèque, un espace dédié a été prévu dans l'agrandissement du Musée gruérien – Bibliothèque de Bulle. Afin de faciliter le passage et la perméabilité de l'espace adolescent à l'espace adulte, l'espace adolescent sera ouvert et situé à côté de l'espace adulte, uniquement « séparé » par les collections de bandes dessinées. Celles-ci sont souvent l'attrait principal qui pousse un jeune à entrer dans l'espace adulte. L'aménagement et les collections du futur espace adolescent sont en discussion avec un

groupe de jeunes dans l'idée de répondre au mieux à leurs besoins et leurs souhaits. Cet espace sera fonctionnel dès la réouverture de la bibliothèque, à la fin de l'année 2027.

Mesures 2.8 : La commune propose, dans le cadre d'un projet pilote, une semaine sportive à prix réduit pour les enfants durant l'été 2026 en partenariat avec un prestataire privé

Pour les enfants qui ne partent pas en vacances et dont les parents travaillent durant l'été, les possibilités de faire des activités sont réduites. La Ville souhaite proposer une semaine d'activités sportives durant les vacances d'été en plus de la semaine estivale mise sur pied par le SEJB pour répondre à cette situation. Dans le cadre d'un projet-pilote qu'il s'agira d'évaluer, la Ville met ses infrastructures sportives à disposition d'une entreprise qui anime les journées avec les enfants inscrits.

### Objectif 3 : Renforcer le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes

A Bulle, les enfants et les jeunes peuvent compter sur une ou plusieurs personnes adultes de référence en dehors du cadre familial. Ils reçoivent, de manière individuelle et adaptée, des conseils et du soutien dans les doutes, les joies et les difficultés relatives à la famille, le couple, l'estime de soi, l'insertion professionnelle, les addictions, la santé, les finances, l'administration, etc. Ainsi accompagnés, ils peuvent découvrir et développer leurs ressources en toute sécurité.

#### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

*La notion de prévention dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) se traduit par l'obligation pour les États de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger l'enfant contre la violence, la négligence et l'exploitation. Cela inclut la mise en place de programmes sociaux et de sensibilisation (Art. 19)*

Mesure 3.1 : Le SEJB développe une posture d'équipe face aux situations problématiques liées aux nouveaux médias

Les nouveaux médias, les réseaux sociaux et les différentes applications numériques présentent autant d'opportunités que de risques pour les enfants et les jeunes. La santé mentale des jeunes est un sujet préoccupant comme le révèle le sondage « Grandir à Bulle ». Dans ce contexte, les réseaux sociaux et les nouveaux médias de manière générale peuvent avoir un effet amplificateur. Les partenaires présents le 14 mai 2025 ont reconnu la nécessité de mieux accompagner les jeunes dans l'utilisation de ces outils. Dans ce sens, l'équipe du SEJB adopte une attitude ouverte et curieuse face au développement de ces nouveaux modes d'interaction. En cas d'utilisation problématique, elle peut agir de manière conséquente et cohérente sur la base des textes de loi et des lignes de service.

Mesure 3.2 : Des ateliers jeu vidéo et/ou en ligne sont organisés au Centranim

En Suisse, 68% des enfants jouent quotidiennement ou plusieurs fois par semaine à des jeux vidéo. 47% des 15-16 ans jouent en ligne avec d'autres personnes. En moyenne, ces jeunes jouent 120 minutes par jour durant les week-ends et 60 minutes en semaine. L'ampleur de ce phénomène n'épargne bien entendu pas les Bullois-e-s. Si cette situation présente des opportunités (divertissement, développement de compétences, sentiment d'appartenance...), elle s'accompagne également de nombreux risques (utilisation excessive, contenus inadaptés, fuite de problèmes, achats en ligne...). Ainsi, des activités préventives relatives à la pratique du

jeu vidéo ou du jeu en ligne sont organisées au Centranim. L'académie Noetic peut notamment être sollicitée pour cela.

#### Mesure 3.3 : Le SEJB développe et pérennise son projet Plan Cœur

Les violences au sein du couple sont un fléau de société. Selon une enquête de 2018 menée dans le canton de Neuchâtel, plus de 60% des jeunes ont vécu de la violence dans le cadre de leur relation amoureuse. De manière générale, une femme sur cinq affirme avoir vécu de la violence sexuelle au sein de son couple. Pour les jeunes Bullois-es les relations amicales et amoureuses ainsi que la sexualité sont des sujets de préoccupation importants. Ce sont des thèmes pour lesquels ils peuvent rencontrer des difficultés et au sujet desquels l'équipe du SEJB est fréquemment sollicitée. Afin de promouvoir des relations saines, positives, égalitaires, de sensibiliser à la notion de consentement, de choix et de respect, le SEJB développe le projet « Plan Cœur », directement inspiré du projet cantonal « As de Cœur ». Dans le cadre de différents ateliers, dont certains se déroulent sur un week-end, les jeunes participant-e-s abordent la thématique de la relation saine de différentes manières et sous différents angles.

#### Mesure 3.4 : Le SEJB pérennise ses sessions de boxe éducative dans le cadre des accompagnements individuels

Comme le révèle le sondage « Grandir à Bulle », la santé mentale est une des plus grandes préoccupations des jeunes Bullois-es . De manière générale, la santé mentale des jeunes est mise à rude épreuve depuis quelque temps. En 2025, le canton faisait état de prises en charge toujours plus nombreuses et complexes. Dans ce contexte, les TSHM du SEJB, qui proposent des accompagnements socioéducatifs, observent que certains jeunes ont de la difficulté à s'exprimer au sujet de leur mal-être, leur colère ou leurs peurs. Dans ce sens, la boxe éducative, permet au jeune bénéficiaire de libérer des émotions qui sont difficiles à exprimer verbalement à un moment de la vie. La boxe éducative permet de toucher aux sujets sensibles de l'image corporelle, de la confiance en soi, de l'affirmation de soi et du respect des règles. Dans ce sens la pérennisation de cette offre est une contribution pertinente.

#### Mesure 3.5 : L'AES bénéficie de repas sains et locaux

Offrir des menus équilibrés et durables en restauration collective, c'est agir pour la santé de la population. Dans ce sens, les foyers de la Ville de Bulle, qui préparent les repas pour l'AES, analysent la mise en place du label Fourchette Verte.

## Objectif 4 : Soutenir la parentalité

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils ont les compétences nécessaires pour accomplir leurs tâches éducatives et favoriser le bon développement de leurs enfants. Pour assumer au mieux ces responsabilités importantes, ils peuvent solliciter diverses formes de soutien individuel ou collectif. La commune est attentive aux parents qui ont des besoins particuliers et mène une politique proactive envers ces derniers afin de les orienter vers des offres pertinentes. Elle met à disposition des parents bullois des espaces de rencontres favorisant le lien social et les échanges de compétences. Enfin, ils ont un accès facile à des informations sur des sujets d'éducation tels que les nouveaux médias, la nutrition, le harcèlement, l'égalité des genres, la sexualité, etc. Dans ce sens, la commune joue un rôle de coordination entre les familles et les offres.

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

*Art. 18 : Les États parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe.*

Mesure 4.1: Le SEJB renforce sa collaboration avec des partenaires actifs dans le domaine du soutien à la parentalité d'ados

De nombreux partenaires l'ont mentionné : beaucoup de parents d'adolescent-e-s se trouvent en difficulté dans les rapports qu'ils entretiennent avec leurs enfants. Face aux questions relatives aux changements psychiques, physiques identitaires typiques de l'adolescence ainsi qu'aux nouveaux médias, à la santé mentale et à la gestion de l'autonomie, certains parents sont démunis. Or, les offres de soutien à la parentalité d'ados sont quasi inexistantes. Dans ce contexte, le SEJB amène sa contribution en renforçant sa collaboration avec Helium ou d'autres partenaires qui proposent leur soutien aux parents d'adolescent-e-s.

Mesure 4.2: Les services communaux adaptent leur communication aux parents allophones avec le soutien du Service de l'intégration

Communiquer avec les parents est un défi de manière générale. Les offres qui leur sont destinées ne parlent souvent qu'à une partie d'entre eux. Parmi les facteurs limitant la participation de certains parents aux offres qui leur sont destinées, la langue est souvent mentionnée. Face à cette problématique, les services de la Ville de Bulle veillent à s'adresser aux parents allophones de manière adaptée. Dans ce cadre, le Service de l'intégration fait office de référence et soutient les services dans leurs démarches de communication envers les publics non-francophones.

## Objectif 5 : Soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle

Les jeunes Bullois-e-s sont inséré-e-s professionnellement : elles et ils ont une place d'apprentissage, un travail et ont la possibilité d'effectuer des stages dans des entreprises de la place. Pour cela, les jeunes sont capables de rédiger des lettres de motivation et des CV corrects. Ils ont la possibilité de découvrir différents métiers, y compris ceux qui sont moins valorisés. Elles et ils sont préparé-e-s à l'entretien d'embauche et savent y adopter un comportement adéquat. Dans ce sens, la commune de Bulle propose des mesures de coaching complémentaires au dispositif cantonal. Elle développe ses collaborations avec la FPE et travaille en réseau avec les différents acteurs et actrices de l'insertion. Elle soutient les jeunes en difficulté avec des mesures individuelles leur permettant de reprendre confiance en eux ou en elles, de mieux cerner leurs forces et faiblesses et d'approfondir leurs propres intérêts.

Mesure 5.1 : Le SEJB étudie la faisabilité d'une mesure d'accompagnement des jeunes et des entreprises pour le début d'apprentissage

Les ruptures de contrats d'apprentissage sont nombreuses durant la première année d'apprentissage. Pour les entreprises et les jeunes, les débuts de la collaboration peuvent s'avérer délicat. Cette problématique a été évoquée le 14 mai 2025 avec les partenaires qui ont vu d'un bon œil la possibilité de mettre en place un soutien pour accompagner les jeunes et les entreprises durant les premiers mois de l'apprentissage. Le SEJB étudie avec les partenaires du groupe de travail « Insertion professionnelle en Gruyère » la faisabilité d'un tel soutien.

Mesure 5.2 : La Bulle Pro aborde l'ensemble des communes de la Gruyère pour leur proposer de devenir partenaire de la mesure "Ptits Jobs"

Pour certain-e-s jeunes en décrochage ou en difficulté, la mesure « Ptits Jobs » permet une reconnexion adaptée avec le monde du travail. Cette mesure accueille jusqu'à présent des jeunes issu-e-s de toutes les communes de la Gruyère. Dans ce cadre, la commune de Bulle prévoit de contacter l'ensemble des communes du district afin de sonder leur capacité à accueillir certain-e-s jeunes pour travailler dans le respect des conditions « Ptits Jobs ». Elle rappelle au passage de manière chiffrée les efforts auxquels la commune de Bulle consent dans ce domaine pour l'ensemble des jeunes du district.

Mesure 5.3 : La Ville de Bulle ouvre davantage de places de minis jobs ou « ptits jobs » pour les jeunes

Dans la même veine, le SEJB et le Secrétariat général relancent un appel aux différents services de la Ville pour les encourager à développer les opportunités de travail pour les jeunes dans

leurs secteurs respectifs. Une séance d'information peut être organisée par le SEJB pour rappeler les principes de ces deux mesures.

Mesure 5.4 : Le SEJB propose une formation « informatique de base » aux jeunes qui viennent à la permanence emploi et qui en ont besoin

Les intervenant·e·s de la Bulle Pro relaient depuis quelques années les difficultés des jeunes à utiliser les outils informatiques de base. Tout comme nos partenaires de la soirée « Grandir à Bulle » du 14 mai 2025, ils et elles remarquent qu'il est compliqué pour certains jeunes de se créer une adresse et un compte e-mail, d'envoyer un courriel avec une pièce jointe ou mettre en page un document Word correctement. Il est donc nécessaire d'intégrer au mieux cette réalité dans notre accompagnement et d'y répondre de manière adaptée en proposant une formation informatique élémentaire aux jeunes qui en ont besoin.

Mesure 5.5 : La Bulle Pro développe, par opportunité, un ou des chantiers d'insertion.

Il est parfois difficile pour les jeunes en situation de décrochage de s'insérer sur le marché du travail ou de trouver une place d'apprentissage. Certain·e·s d'entre eux et elles rencontrent des problèmes multiples d'ordre social, familial ou comportemental. Le manque de confiance en soi est souvent source de démotivation et de découragement. Pour différentes raisons, ces jeunes ne se rendent pas forcément dans les mesures de soutien proposées par l'Etat de Fribourg. Il leur faut un accompagnement socioéducatif parallèle à un soutien vers l'insertion professionnelle. C'est pourquoi la commune s'engage dans ce domaine. Dans ce sens, le SEJB avait mis sur pied, dans le cadre de la précédente stratégie « Grandir à Bulle » le projet Bicycl'Aide qui permet à toute personne intéressée de bénéficier d'un service de déchetterie à domicile assumé par un·e jeune. Ce projet ne donne la possibilité qu'à un petit nombre de jeunes de bénéficier d'un job. Dans cette optique, il reste pertinent que la Bulle Pro développe ce genre de projets permettant aux jeunes en difficulté de retrouver un rythme de travail progressif dans un cadre sécurisé et de développer leurs compétences et leur confiance en eux et elles.

Mesure 5.6 : La Bulle Pro se penche sur la faisabilité et l'utilité de proposer une session d'atelier « F3 » à un public hors CO

Dès l'ouverture du Centranim en 2004, les animateur·trice·s socioculturel·le·s du Centranim ont été confronté·e·s à des jeunes en difficulté dans le domaine de l'insertion professionnelle. L'équipe du Centranim a toujours répondu de manière spontanée à ces demandes à côté des nombreuses tâches qui leur incombaient. Pour donner une réponse plus structurée à ces demandes, le projet « F3 » voit le jour en 2008 : il permet à 16 jeunes des CO de Bulle et Riaz de participer à un atelier de 3 jours leur permettant d'améliorer leurs techniques de recherche

d'apprentissage et de se livrer sur les éventuels autres problèmes qu'ils et elles rencontrent. L'existence de la mesure « F3 » a donc précédé celle de la Bulle Pro. Depuis ses débuts, le projet, qui a connu de nombreuses adaptations, n'est accessible qu'aux jeunes des CO de la Gruyère. Une question qui se pose actuellement depuis plusieurs mois est celle d'une ouverture de ce projet aux jeunes qui ne sont plus au CO. Si le principe de pouvoir offrir cette prestation à des jeunes en difficulté d'insertion hors CO fait l'unanimité, il reste à analyser la faisabilité de cette mesure et l'intérêt des jeunes potentiellement concerné·e·s.

## Objectif 6 : Encourager l'engagement social et la citoyenneté

Les enfants et les jeunes bullois participent à la société dans laquelle elles et ils vivent. Ils et elles sont entendus sur les sujets qui les concernent. Elles et ils s'engagent dans le tissu associatif et prennent part à la vie citoyenne de la commune. Ces activités renforcent leurs capacités à débattre de manière respectueuse, améliorent leur capacité d'organisation et favorisent leur insertion sociale et professionnelle. En assumant petit à petit des responsabilités, les enfants et les jeunes gagnent confiance en eux et ont la possibilité de devenir les adultes autonomes de demain. Pour cela, la Ville sensibilise tous les enfants et les jeunes à l'engagement citoyen, tout en les considérant comme des actrices et acteurs pouvant contribuer au vivre-ensemble et au développement de la société. Les structures leur permettant de mettre sur pied des projets dans un cadre sécurisant et acceptant les erreurs, de s'affirmer et de faire entendre leur voix sont soutenues.

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

*Art. 12 : Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.*

*Art. 15 : Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.*

Mesure 6.1 : Le SEJB se met à disposition des jeunes pour les accompagner dans des démarches administratives ou des projets

L'équipe du SEJB soutient les enfants et les jeunes dans leur pouvoir d'agir et leur autonomie. Pour ce faire, elle accompagne les jeunes dans leurs démarches personnelles ou administratives et dans leurs projets. Afin qu'ils puissent renforcer leurs compétences et leur confiance en eux, les jeunes sont accompagnés dans des défis à la fois ambitieux et à leur portée.

Mesure 6.2 : Le soutien aux projets de jeunes est pérennisé et connu

Dans le cadre de la stratégie « Grandir à Bulle » 2021-2026, la CJF avait mis en place une subvention pour soutenir les projets portés par les jeunes. La première ligne budgétaire avait été dotée de CHF 1000.- pour le soutien aux projets. Au vu de la somme à disposition, la CJF n'avait pas souhaité communiquer à grande échelle à propos de cette subvention qui a surtout bénéficié à des groupes de jeunes gravitant autour du SEJB. Depuis 2025, elle dispose d'un montant de CHF 2000.- pour soutenir ces projets. Afin de rendre accessible cette subvention à

tous les jeunes de la commune, l'existence de cette subvention fera l'objet d'une communication visible.

Mesure 6.3 : La commune valorise davantage les jeunes qui s'engagent et les soutient dans leurs projets

De manière générale, l'engagement bénévole se fait de plus en plus rare. Il en va de même chez les jeunes. C'est pourquoi, il est important de valoriser celles et ceux qui s'engagent dans des projets culturels, sportifs, de cohésion sociale ou d'utilité publique. La commune communique à ce sujet via le Bulletin communal, les réseaux sociaux ou valorise les engagements des jeunes par des attestations.

Mesure 6.4 La commune réactualise son état des lieux et sa politique enfance-jeunesse tous les 5 ans en tenant compte de l'avis exprimé des enfants et des jeunes

Si les jeunes Bullois·e·s n'ont pas (eu) souvent la possibilité de donner leur avis dans leur ville à propos des sujets qui les concernent, nous notons que, de manière générale, la volonté de participer et de donner son avis est bien présente. Dans ce sens, plus de 150 jeunes se sont dit intéressés à participer à une soirée d'échanges pour discuter des résultats de ce sondage de manière plus qualitative. 61% sont favorables ou plutôt favorables à ce qu'on leur demande plus souvent leur avis à propos de la politique jeunesse.

Une politique active de l'enfance et de la jeunesse poursuit l'objectif de favoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes. Elle se définit avec une vision, des objectifs et des mesures adaptées aux besoins actuels et est ancrée à long terme dans les structures communales. L'évaluation des besoins se fait à travers la mise sur pied d'un processus participatif incluant les partenaires, les parents, les jeunes et les enfants. La stratégie « Grandir à Bulle », inscrite dans le programme de législature, pose les jalons de la politique communale et permet une priorisation cohérente des actions à mener dans le courant de la période de législature.

Aussi, l'élaboration d'une politique globale de l'enfance et de la jeunesse favorise le travail transversal autour de cette thématique. Si le SEJB porte bien sûr une responsabilité de coordination de cette politique, d'autres services sont concernés. Ainsi, les rapprochements avec les services techniques, des sports, de la culture, des écoles, d'urbanisme, la déléguée aux senior·e·s et la déléguée à l'intégration se sont faits à l'avantage des enfants et des jeunes dont les préoccupations sont relayées aux bons endroits.

#### Mesure 6.5 : Le SEJB évalue et réadapte au besoin l'organisation du Conseil des enfants

Les enfants ont le droit de s'exprimer et d'être entendus à propos des sujets qui les concernent. De manière générale, ce droit, ancré dans la Convention de l'ONU relative aux droits des enfants, est mis en pratique de manière peu systématique. Les enfants et les jeunes sont partie prenante de la société et peuvent être considérés comme des acteurs des politiques publiques. Ils doivent donc être pris en compte dans les réflexions des projets les concernant car ils ont des avis sur leurs lieux de vie, leurs quartiers, leurs écoles, leurs possibilités de participer à des activités extrascolaires. Dans cet esprit, le SEJB avait mis sur pied, lors de la législature précédente, un Conseil des enfants. Il s'agit, pour la prochaine période de législature, de faire l'évaluation de cet outil et d'en étudier les pistes d'amélioration.

## Objectif 7 : Adapter les espaces publics et la mobilité

Pour leur bon développement, les enfants et les jeunes ont besoin d'espaces de vie adaptés à leurs besoins et à leur âge. La Ville de Bulle dispose de places de jeux et de lieux de rencontres où les enfants et les jeunes peuvent s'amuser, créer, faire des expériences et échanger en toute sécurité. Du matériel urbain, pensé avec l'ensemble des acteurs concernés, (échecs géants, bacs à sable, bancs, éléments de jeu, etc.) est mis à disposition. Les adultes font preuve de compréhension à leur égard. Dans ce cadre, la Ville reste attentive à toutes les catégories de la population et propose des endroits où les générations peuvent se rencontrer. Afin de permettre aux enfants et aux jeunes de se déplacer en toute sécurité et d'accéder à ces places de manière indépendante, la commune développe son réseau de mobilité douce. Les enfants et les jeunes sont consultés dans le développement de projets d'envergure relatifs à la mobilité ou aux espaces publics.

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

*Art 3 : Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, ... , l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale...*

*Art. 12 : Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.*

Mesure 7.1 : La commune poursuit ses efforts afin de développer un réseau de mobilité douce et de transports publics adapté aux besoins des enfants et des jeunes

Selon les résultats du sondage « Grandir à Bulle », une grande partie des jeunes Bullois-e-s entre 12 et 18 ans se rendent à pied à leurs activités de loisirs. Cependant, ils et elles sont plus nombreux à prendre la voiture qu'à prendre le vélo ou la trottinette. La voiture reste donc un moyen de transport très présent dans la vie des adolescent-e-s. Le nombre de déplacements en voiture pour se rendre à son activité de loisirs surpasse également celui des déplacements en transports publics. D'ailleurs, les jeunes ont évoqué la mobilité à de nombreuses reprises à travers le sondage et lors de la rencontre « Génération Bulle » du 12 septembre 2025. C'est une préoccupation importante pour eux.

De manière générale, la Ville de Bulle veut continuer d'inciter la population à repenser ses habitudes de déplacement et de promouvoir les modes de déplacement doux. Une attention particulière s'adresse aux enfants et aux jeunes afin qu'ils puissent se mouvoir de manière autonome dans la ville. Ainsi, l'amélioration du réseau cyclable reste d'actualité. Aussi, l'autonomie des enfants et des jeunes dans leurs déplacements est favorisée.

#### Mesure 7.2: La Ville poursuit ses actions de communication pour Pedibus

La Ville de Bulle ne dispose que de deux lignes Pedibus. Le Pedibus est un système sain et écologique d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un parent. Afin de promouvoir le mouvement et de limiter le phénomène des parents taxis, la commune souhaite contribuer à développer des lignes Pedibus. Pour cela, elle continue d'organiser chaque année avec Pedibus Fribourg une soirée d'informations au mois de juin pour les parents des futur-e-s élèves de 1H. Elle communique via Klapp, le Bulletin, son site internet et les réseaux sociaux pour rappeler l'existence de cette possibilité. Aussi, des ateliers Pedibus seniors/enfants seront également mis sur pied sous l'impulsion de la déléguée aux seniors.

#### Mesure 7.3 : La Ville poursuit ses efforts d'aménagement urbain en tenant compte des besoins exprimés par les enfants et les jeunes et en favorisant la collaboration interservices

Le sondage « Grandir à Bulle » a révélé que la qualité des aménagements urbains et le nombre d'espaces de rencontres étaient des sujets très importants pour les jeunes. Ils passent beaucoup de temps dans l'espace public, dans les parcs et les places de jeux/rencontres comme le démontre ce sondage. Dans ce sens, la Ville poursuit ses efforts d'aménagement urbain en tenant compte des besoins exprimés par les enfants et les jeunes en favorisant, au sein de son administration, la collaboration interservices.

#### Mesure 7.4 : La Ville poursuit la rénovation des places de jeux en tenant compte des avis des enfants et des jeunes et elle les met en lumière sur internet

Lors du dernier processus participatif qui avait mené à la stratégie « Grandir à Bulle » 2022-2026, les espaces de rencontres et places de jeux avaient suscité beaucoup de critiques de la part des parents d'enfants de 0 à 12 ans. 41% d'entre eux avaient estimé, dans le cadre d'un sondage leur étant destiné, que ces espaces n'étaient plutôt pas ou pas adaptés. Parmi ces habitants mécontents, bon nombre pensaient que les plus jeunes enfants (0-4 ans) n'y trouvaient pas leur compte (pas de jeux pour eux, pas de balançoires à leur hauteur, manque de sécurité). Enfin, de nombreux sondés pensaient que les espaces de jeux et de rencontres intergénérationnelles ainsi que les espaces verts manquaient en ville de Bulle. En parallèle, la possibilité pour les enfants et les jeunes d'être consulté-e-s à ce sujet ressortait très nettement des souhaits émis dans le cadre de la soirée du 14 octobre 2020, tout comme du rapport lié à l'encouragement précoce de 2019.

Afin de répondre à ces préoccupations, un état des lieux réalisé en 2022 a notamment permis d'inventorier 20 aires de jeux, d'en contrôler l'état d'entretien, d'identifier leurs points forts et faibles et les possibilités d'améliorations. Dans ce cadre, les enfants et les jeunes avaient été consulté-e-s lors de trois exercices participatifs dénommés « Fais ta place ! ». Les améliorations

jugées indispensables ont été effectuées dans les plus brefs délais et certains jeux usagés ont été remplacés durant l'été 2023. Courant 2024, le Conseil communal a mandaté un bureau spécialisé afin d'analyser précisément chaque place, établir une stratégie d'action incluant une estimation des coûts. L'étude, réalisée en 2024, a notamment permis de définir la nécessité d'intervenir sur 12 des 20 places de jeux et l'opportunité d'en créer de nouvelles ou de créer des aménagements ludiques dans les futurs parcs urbains planifiés dans le PAL.

Pour la période 2026-2031, la commune poursuit cet objectif. La validation du crédit pour l'amélioration des places de jeux de la rue du Moléson, de la rue du Stade et des Quatre Sapins en décembre 2025 permet de passer à la première phase de mise en œuvre.

Mesure 7.5 : La Ville installe, par opportunité, des bancs facilitant les échanges, des tables et des abris couverts

Le sondage « Grandir à Bulle » destiné aux jeunes de 12 à 18 ans a montré le besoin des jeunes de se rencontrer dans des espaces publics agréables où ils peuvent « zoner », « chiller » « manger », « discuter », « jouer ». « Cela peut rester simple pour être sympa ». Dans ce sens, les éléments les plus concrets demandés dans les espaces extérieurs sont des bancs et des tables pour favoriser la convivialité. Le besoin d'être à l'abri quand il pleut revient également souvent. Dans ce sens, la commune reste attentive à ces demandes et installe, par opportunité et selon les endroits, des bancs facilitant les échanges, des tables et des abris couverts.

Mesure 7.6. : La Ville aménage davantage de terrains de sport

Le sondage et la soirée du 12 septembre 2025 ont mis en évidence la demande des jeunes de bénéficier d'endroits où pratiquer du sport de manière spontanée et informelle. La zone sportive de Bouleyres et ses terrains de foot et d'athlétisme sont très occupés par les clubs sportifs établis. Cette zone avait fait l'objet d'un mandat d'études parallèles en 2013 et elle a déjà connu des améliorations avec la réalisation en 2021 d'un nouveau skatepark, d'un pumtrack ainsi que d'une place de fête et de rencontres. Le développement de cette zone n'est pas encore terminé puisque le périmètre actuellement occupé par le manège fera lui aussi l'objet de modifications afin de développer d'autres terrains de sport (volley, football, basket...).

## Objectif 8 : Développer l'accueil extrafamilial

Les structures d'accueil extrafamilial sont des lieux de socialisation de l'enfant. Dans ce sens, les accueils pré- et extrascolaires sont non seulement considérés comme des structures facilitant la conciliation « travail-vie de famille », mais aussi comme des lieux de découvertes, d'apprentissages, de liens sociaux et de développements harmonieux. Les structures d'accueil extrafamilial sont des lieux importants de détection précoce qui redirigent les enfants à besoins particuliers vers des prises en charge adaptées. Afin de favoriser l'égalité des chances, la Ville de Bulle favorise un accès large à ce type de structures et contribue à y développer un encadrement de qualité. Elle accorde un soutien financier aux parents en fonction de leur capacité économique et favorise l'implantation de structures répondant à la demande.

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

Art 18 : Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

### Mesure 8.1: La commune adapte son offre en matière d'AES en fonction des besoins

Selon l'article 6 de la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial, les communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Par conséquent, la commune de Bulle prévoit, dans le cadre des nouveaux projets, les surfaces nécessaires à l'ouverture de structures suffisamment grandes.

### Mesure 8.2 : La commune renforce la formation continue dans le domaine des besoins particuliers

La prise en charge des enfants à besoins particuliers s'avère être un véritable défi pour les intervenant-e-s de l'AES. Dans ce sens, la Ville promeut davantage les formations continues dans les domaines de la précarité, des troubles psychiques, de la diversité culturelle... L'aide cantonale peut être sollicitée pour certaines thématiques.

## Objectif 9 : Développer une politique d'encouragement précoce

La politique d'encouragement précoce constitue un levier essentiel de prévention, d'égalité des chances et de cohésion sociale. Elle s'inscrit au croisement des politiques sociales, de santé publique, d'éducation et d'aménagement du territoire et s'adresse aux parents ainsi qu'aux enfants de la grossesse jusqu'à l'âge de six ans, période déterminante pour le développement et le bien-être de l'enfant.

Elle comprend un ensemble cohérent de prestations visant à soutenir le développement global des enfants et à renforcer les compétences des familles. Les activités d'éveil offrent aux enfants des espaces sécurisants et stimulants leur permettant de développer leurs capacités, de rencontrer la diversité et de créer des liens avec d'autres enfants. Le soutien aux parents, à travers des offres de formation, de conseil et d'accompagnement, vise à reconnaître et renforcer leur rôle central, l'encouragement précoce se déroulant en premier lieu au sein de la famille.

L'encouragement précoce inclut également les dimensions de santé et de développement linguistique. Un suivi médical de qualité, dès la grossesse et jusqu'à la fin de la petite enfance, est indispensable. Celui-ci comprend un accompagnement gynécologique et périnatal, un suivi par des sages-femmes, puis l'intervention des pédiatres et des consultations parents-enfants. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la détection et l'intervention précoces, afin d'orienter rapidement les familles et les enfants vers des soutiens adaptés et accessibles à toutes et tous.

Concernant les groupes de jeux, ceux-ci constituent des lieux particulièrement adaptés pour permettre aux jeunes enfants de se sociabiliser et de vivre une première séparation progressive avec leurs parents. Ils offrent des espaces sécurisants favorisant le développement social et émotionnel de l'enfant, tout en apportant un soutien aux familles dans cette étape importante. Ce type de dispositif représente une thématique récurrente de la politique petite enfance et mérite d'être réexaminé au regard des besoins actuels des familles.

### Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

Art 29 : Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

### Mesure 9.1 : Le SEJB lance la mise en place d'un "réseau centré sur la famille"

Le Réseau centré sur la famille est une approche interprofessionnelle qui vise à mieux soutenir les familles en mettant leurs besoins et ressources au centre de l'action. Il permet de renforcer la coordination entre les partenaires de la petite enfance et de favoriser un accompagnement

cohérent, sans recréer ce qui existe déjà. « Cette approche contribue à ce que les ressources et les risques pour les enfants et les familles soient identifiés à temps, à ce que les ressources soient renforcées et les risques minimisés. »<sup>5</sup>

Le Réseau centré sur la famille repose sur quatre composantes majeures, dont la première est transversale et essentielle : il s'agit d'une **posture axée sur les ressources des familles** et partagée par l'ensemble des partenaires. « Elle se caractérise par un ensemble d'actions professionnelles mettant l'accent sur les forces, les compétences et les capacités des enfants et des parents. L'objectif réside dans le fait que tous les acteurs et les actrices du Réseau centré sur la famille accompagnent les familles et collaborent avec les autres professionnel-le-s en adoptant cette posture. »<sup>6</sup> Le deuxième pilier a pour objectif de constituer un **réseau interdisciplinaire durable**, basé sur la confiance, la collaboration et le développement d'un langage commun. Le troisième pilier consiste en **la gestion et la coordination de ce réseau**. « La gestion du réseau comprend les tâches suivantes : la coordination, la communication, le développement et l'assurance de la qualité, ainsi que la formation continue. »<sup>7</sup> Enfin, le quatrième pilier consiste en la mise sur pied d'un **accompagnement familial coordonné** qui agit comme point de contact pour les familles en situation de vulnérabilité et facilite leur orientation vers les offres adéquates.

Nous nous référons pour le cadre théorique au document « [Réseau centré sur la famille. Guide d'orientation](#) »<sup>8</sup> élaboré en automne 2025 par Alliance Enfance, A:Primo et Radix.

À Bulle, le lancement de ce réseau s'appuie sur les ressources locales déjà en place, avec pour objectif de renforcer les liens entre les professionnel-le-s et de faciliter l'accès des familles aux prestations de soutien. Les travaux de lancement de ce réseau centré sur la famille bullois se composent des mesures suivantes :

#### Mesure 9.1.1. : Maintien de la rencontre de réseau annuelle

Les partenaires présents lors des soirées de réseau annuelles l'ont exprimé à plusieurs reprises. La mise en œuvre de ces rencontres favorise l'échanges entre professionnel-le-s et contribue à développer un langage et des visions communes du soutien aux familles. Les rencontres annuelles sont un précieux outil pour mettre les professionnel-le-s en lien. Elles sont maintenues.

---

<sup>5</sup> Deshayes R., Giordano B., Moors A. (2025) : Réseau centré sur la famille. Guide d'orientation. p. 8.

<sup>6</sup> Idem. p. 9.

<sup>7</sup> Idem. p. 14

<sup>8</sup> Idem.

Mesure 9.1.2. : Création d'un groupe de travail « Réseau centré sur la famille »

Un groupe de travail est créé afin d'identifier les acteurs de terrain (9.1.3), élaborer une approche commune basée sur les ressources (9.1.4) et prévoir un financement pour renforcer l'accompagnement familial coordonné (9.1.5).

Mesure 9.1.3. : Identification des partenaires intervenant auprès des familles

Un travail de recherche et de contact est effectué afin d'identifier les professionnel-le-s potentiel-le-s pour la mise en place future du 4<sup>ème</sup> pilier (mise sur pied d'un accompagnement familial coordonné).

Mesure 9.1.4. : Elaboration d'une approche commune basée sur les ressources

Après avoir créé un groupe de travail « Réseau centré sur la famille », il s'agira d'élaborer ensemble une approche commune basée sur les ressources.

Mesure 9.1.5. : Elaboration d'une planification par étapes incluant la recherche de fonds afin de financer le renfort des prestations

Avec ce groupe de travail, il s'agira d'élaborer ensemble une planification visant à renforcer les prestations existantes. Des recherches de fonds peuvent être envisagées dans cette perspective. Aussi, le SEJB évalue, en coordination avec le groupe de travail, la pertinence et la faisabilité d'une structure d'accompagnement familial coordonné.

Mesure 9.1.6. : Organisation de formations continues sur des thèmes prioritaires

Pour les membres du réseau interprofessionnel, des formations continues sont proposées sur les thèmes prioritaires. L'approche basée sur les ressources des familles fait notamment partie des thèmes traités.

Mesure 9.2 : Le SEJB étudie et exploite les possibilités de faire davantage connaître l'offre en matière de petite enfance

Le processus participatif a mis en avant que l'offre en matière de petite enfance n'était pas encore assez visible. Comme lors de la précédente législature, il a été reconnu que les réseaux sociaux, avec leurs flots d'informations contradictoires et parfois de mauvaise qualité, contribuent parfois à la confusion générale. Le SEJB étudie et exploite les possibilités de davantage faire connaître les offres reconnues. Il améliore le flyer « petite enfance » existant.

Mesure 9.3 : Le SEJB renforce la diffusion et favorise l'appropriation des outils de détection précoce liée à la maltraitance/négligence auprès des professionnel·le·s bullois·es

Les partenaires impliqués dans le processus participatif ont relevé un besoin de cohérence, d'outils concrets et de références partagées en matière de détection précoce de la maltraitance et de la négligence. Si le canton de Fribourg est compétent en matière de protection de l'enfant et développe des outils et offres spécifiques (intake, formations continues, interventions à domicile, documents de référence, etc.), ces ressources sont encore peu connues ou difficilement mobilisées sur le terrain.

Dans ce contexte, le SEJB souhaite renforcer la coordination locale entre les partenaires concernés, favoriser la visibilité des dispositifs cantonaux existants (ex. : éducation familiale, Croix-Rouge, réseau de sages-femmes, ligne intake) et encourager l'appropriation des outils proposés par le canton à travers des temps d'information, des formations continues ou des relais dans les réseaux locaux. L'objectif est de soutenir les professionnel·les dans l'identification des signaux faibles et l'orientation des familles, sans créer de dispositifs redondants.

Mesure 9.4 : Le SEJB développe le calendrier d'activité petite enfance FriTime Piccolo

Le calendrier FriTime Piccolo existe depuis 2022. Dans le but de davantage faire connaître l'offre d'activités d'encouragement précoce, ce calendrier est renouvelé avec des nouvelles offres associatives sportives, culturelles, artistiques ou de découvertes...

Mesure 9.5 : Le soutien à l'éducation familiale pour les permanences chez les pédiatres et le soutien à l'Espace Famille sont maintenus

De nombreuses familles ne bénéficient pas de conseils éducatifs professionnels alors qu'elles en expriment le besoin. Dans le cadre du sondage réalisé en 2020, ils sont près de 60% à souhaiter davantage de soutien à ce niveau. En parallèle, les professionnel·le·s se posent souvent la question suivante : comment atteindre les familles qui en ont le plus besoin ? Lors de la précédente stratégie « Grandir à Bulle », la Ville avait souhaité, pour mieux répondre à cette question, renforcer la présence de l'éducation familiale chez les pédiatres, puisque chaque enfant y passe un jour ou l'autre. La commune de Bulle étant le siège de la plupart des pédiatres gruériens, cette mesure à impact régional est reconduite, si possible, avec le concours d'Option Gruyère.

Il en va de même pour l'Espace Famille qui reçoit de nombreux parents et enfants gruériens. La commune, qui avait sensiblement augmenté sa subvention à cette structure, pérennise son soutien en bonne intelligence avec Option Gruyère.

Mesure 9.6 Le projet pilote de préparation des futurs élèves de 1H est à évaluer et à reconduire

En 2025, les directions des écoles primaires, le Service de l'intégration et le SEJB ont unis leurs efforts afin de lancer un nouveau projet pilote de préparation des enfants à la première rentrée scolaire. Des questionnaires destinés à l'ensemble des parents de futur-e-s 1H permettent de mieux cibler quels sont les enfants qui auraient besoin de fréquenter des offres de sociabilisation avant l'entrée à l'école. Il s'agit de favoriser les contacts et les interactions sociales des enfants afin de faciliter leur entrée et leur adaptation à l'école. Ce projet renouvelle également le concept de la première visite d'école des parents et des enfants en proposant un événement plus convivial et ludique et en favorisant une information accessible à tous les parents, notamment grâce à la présence d'interprètes.

Dans le cadre de la prochaine période de législature, il s'agit d'évaluer et d'ajuster ce projet si nécessaire. Le SEJB analysera dans quelle mesure le projet neuchâtelois « Flora »<sup>9</sup> peut servir de modèle pour améliorer la préparation à la 1H.

Mesure 9.7 : Le SEJB met en place des actions permettant de recueillir la voix des parents de jeunes enfants au sujet de leurs besoins

Comme l'exige la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE), la commune doit sonder tous les 4 ans les besoins des parents en matière d'accueil extrafamilial. Ce sondage permet en outre de collecter des informations à propos des besoins en matière de soutien et de conseil à la parentalité, d'activités d'éveil, d'espaces de jeux et de rencontre, etc. La voix des parents peut être prise en compte dans le cadre d'échanges directs lors des actions hors murs du SEJB.

Mesure 9.8 : Pérennisation du poste de coordination « petite enfance »

La stratégie « Grandir à Bulle » 2021-2026 avait permis le développement d'un poste de coordination de la petite enfance à 30%. Afin de pouvoir réaliser les mesures ci-dessus, ce poste, dépendant d'un contrat à durée déterminée jusqu'en juin 2026, est pérennisé et développé.

---

<sup>9</sup> [https://www.ne.ch/medias/Pages/250116\\_FLORA.aspx](https://www.ne.ch/medias/Pages/250116_FLORA.aspx)